

**Délibération n°2023-162 du 13 décembre 2023  
Portant sur l'adhésion au Réseau Initiative Creuse pour l'année 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le treize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT MÉDARD LA ROCHETTE, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 06/12/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 45	Votants : 46	POUR : 46
Pouvoir : 1	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 8 Absents : 8	Exprimés : 46	

**Présents :** MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, GRANGE, MOUNAUD, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, ROULLAND, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, FAUCHER.

**Pouvoir :** PERRIER S à RICHIN.

**Excusés :** DESCLOUX, BIGOURET, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, D'HULSTER, FONTVIELLE, WELZER.

**Absents :** JOULOT, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, CHEFDEVILLE, BRUNET, GLOMOT.

**Secrétaire de séance :** Hervé TRIMOULINARD

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

Initiative Creuse est l'une des 230 associations locales du réseau Initiative France.

Ces associations dites « loi 1901 », ont pour mission d'aider gracieusement les créateurs et les repreneurs d'entreprises en leur accordant un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie et en les accompagnant après la création ou la reprise jusqu'à la réussite économique de leur projet.

Les nouveaux entrepreneurs manquent souvent de fonds propres et un plan de financement bien calibré est une des clés de la réussite d'une nouvelle entreprise. Les outils financiers facilitent l'accès à un financement bancaire complémentaire. Les banques sont leurs partenaires et elles s'appuient sur leur expertise et leur analyse. L'équipe d'Initiative Creuse accueille l'entrepreneur et analyse ses besoins. Elle l'accompagne dans la formalisation de son projet et sa demande de financement, en vue de sa validation au comité d'agrément de la plateforme.

Les outils financiers sont les suivants :

- Le prêt d'honneur Initiative Creuse
- Le prêt Limousin Transmission
- Le prêt d'honneur Agricole
- Le prêt Initiative Remarquable

La Communauté de communes adhère à ce Réseau depuis 2019. Elle souhaite continuer à soutenir l'association dans ses missions d'accompagnement et de financement des entreprises créées ou reprises sur le département de la Creuse.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le montant de la cotisation pour l'année 2023 est fixé à 550 € + 0.22 € par habitant soit 3 509,44 € pour 13 452 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le montant de la cotisation au Réseau Initiative Creuse ;
- AUTORISE le Président à signer tout courrier relatif au versement de cette cotisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 20 décembre 2023  
Pour copie conforme, le 20 décembre 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**



Le Secrétaire de séance,  
**Hervé TRIMOULINARD**

